

Dictature, démocratie et liberté d'expression.

Aucune censure en France ?!

Les autorités et les Gafa tentent de nous museler pour notre « *bien* » et « *protéger la démocratie* ».

Une limite à l'expression d'opinions est-elle compatible avec la démocratie ?

J'imagine que ce débat est aussi vieux que la politique.

Notons que dans le domaine de la dictature, certains ont plus le droit de cité que d'autres. Il n'existe pas un jour sans un documentaire sur Hitler et les nazis sur les chaînes spécialisées.

En revanche vous verrez très rarement des documents sur Staline et strictement jamais sur la dictature chinoise et Mao.

Il faut dire qu'il serait bien étrange de parler de cette dictature chinoise alors même qu'elle est importée dans notre pays chaque jour un peu plus.

Les médias français ne manquant pas d'éloges sur la gestion et le contrôle de l'épidémie par les autorités chinoises.

Je vais donc me rabattre sur Pinochet, un dictateur de droite qu'il nous est permis de détester.

Sous son règne, un opposant qui prenait la parole était censuré, emprisonné, potentiellement torturé puis exécuté.

Nous occidentaux criions avec justesse devant l'horrible censure de la dictature (*et la cruauté du régime*).

Quand un opposant exilé écrivait un pamphlet dans lequel il appelait à renverser le régime, celui-ci avait toutes les louanges des « *bons* » occidentaux démocrates que nous sommes et pouvait même être couronné d'un prix Nobel de la paix.

Au point que nul n'était choqué par un appel au meurtre du dictateur ou tout du moins que l'auteur se réjouirait de le voir mort.

Transposez exactement le même discours par le même opposant dans notre grande « *démocratie* ».

L'opinion publique, les médias et les politiques trouveront totalement légitime de censurer l'auteur d'un texte visant à renverser notre Président.

Et imaginez s'il appelait au meurtre de celui-ci ou du fait de se réjouir s'il venait à mourir...

Pensez-vous un seul instant qu'il pourrait échapper à la condamnation morale, au matraquage médiatique, au procès et à la prison ferme ?

Même texte, même auteur mais lieu ou régime « *différent* »...

Faire taire cet opposant en pleine « *dictature* » serait donc de la censure et en ferait un prisonnier politique à nos yeux.

En revanche le faire taire en « *démocratie* » serait de la légitime défense et viserait à protéger notre système et nos valeurs pour le « *bien commun* »...

Cela ne vous ébranle pas ?

Cela ne vous ébranle pas qu'un réseau social puisse censurer un président des États-Unis en exercice, un président brésilien ou une député de la république française pendant son mandat ?

Cela ne vous ébranle pas que nos médias nationaux (*et publics*) s'acharnent sur eux et les traîne dans la boue alors même qu'ils sont démocratiquement élus ?

Alors qui décide si nous vivons en dictature ou en démocratie ?

Il suffit de l'écrire sur un papier à entête ?

Rappelez-vous de la RDA, République Démocratique Allemande !

Connaissez-vous des dictatures joyeuses qui clament leur statut haut et fort ?
Le fait est que seul le vainqueur décide du vocabulaire adéquat.

Durant la 2ème guerre mondiale (*et dans tous les pays dans lesquels il y a opposition politique et ou guerre civile*), celui qui provoquait des attentats sur son propre sol était qualifié de « *résistant* » ou de « *terroriste* » selon le camp de chacun :

- Les alliés ont gagné la guerre, l'auteur des attentats est donc devenu un « *résistant* » que l'on adule et que l'on célèbre.
« *Résistant* » qui appelait à la révolte, « *résistant* » qui appelait au meurtre et « *résistant* » qui a assassiné « *héroïquement* ».
- Si les nazis avaient gagné, l'auteur des attentats serait resté un « *terroriste* » que l'on déteste pour ses propos et ses meurtres odieux.

Prenons l'exemple un peu plus récent des brigades rouges en Italie.

Ces anti-fascistes ont décidé de poursuivre la guerre et en sont arrivés à détruire des biens puis enlever et exécuter des personnes de pouvoir ou leurs proches.

Ils ont terrorisé l'Italie pendant des années et fait couler du sang.

Ils n'ont pas gagné, ils n'ont pas fait tomber le pouvoir en place et sont donc automatiquement décrits comme des « *terroristes* » qui ont provoqué des « *attentats sanguinaires* » et des « *assassinats* ».

Si ils avaient gagné, ils seraient fêtés comme des « *héros de la révolution* » pour leurs actes de « *résistance* » et « *d'héroïsme* ».

Et ne croyez pas que si nous étions venus au monde juste après leur victoire nous aurions pensé qu'ils étaient des « *criminels sanguinaires* ». Nous les penserions « *héros* » comme tout le monde.

Ceci prouve à quel point notre vision est sous le prisme d'une idéologie et d'un formatage.

La censure n'existe que dans les dictatures tandis que dans les démocraties il n'y a que la protection de l'idéal démocratique et des personnes.

Nous sommes face à un **dogme**.

La censure ne peut donc PAS exister en démocratie, car si elle existait ce ne serait plus une démocratie. Et comme il a été décidé que nous vivions en démocratie, il ne peut y avoir de censure. CQFD.

La « *censure* » ou la « *protection de la démocratie* » que nous subissons ou que nous vivons aujourd'hui est ainsi exactement du même ordre que durant la deuxième guerre mondiale ou les brigades rouges.

Revenons à notre présent...

Si il ne s'opère pas de changement majeur dans la gouvernance de notre pays et la gouvernance mondiale alors les personnes qui sont actuellement privées de liberté de parole demeureront des « *complotistes* », des « *personnes d'extrême-droite* » ou des « *antisémites* » tels que décrits exclusivement et abondamment par les médias classiques.

Et tout naturellement si une nouvelle gouvernance et un nouveau modèle voyait le jour alors les personnes qui sont actuellement privées de liberté de paroles deviendront des « *résistants* » et des « *garants des droits de l'homme et des libertés* » avec l'approbation des médias qui auront alors retournée leur veste sans le moindre éclair de conscience.

Toujours la même rengaine, même discours, mêmes actes mais vocabulaire qui est défini par le vainqueur.

D'aucuns penseraient que la démocratie est l'expression du « bien » et du « sens moral »...
Nous vivons en « démocratie » et nous sommes donc les « gentils ».

Avez-vous la naïveté de croire que la majorité du peuple allemand se sentait du côté des forces du mal et qu'il avait le sentiment de vivre en dictature durant la 2ème guerre mondiale ?

Avez-vous cette même naïveté concernant le peuple sous Staline ?

Rappelez-vous la chanson de Sting « *The Russians Love Their Children Too* ».

Seuls les habitants des USA ou de l'Europe se pensaient être les « gentils » ? »

Demandez aux français qui se confinent, portent des masques, s'injectent trois doses de médicaments expérimentaux, doivent présenter un passe-sanitaire pour aller au restaurant et voient d'autres français interdits de voyages ou de sport, si ils se sentent vivre en dictature ?

Pour autant, tout « démocrate » que nous sommes, tout adhérent à la doctrine des élections libres à scrutin majoritaire que nous sommes, nous demeurons viscéralement opposés à une démocratie qui autoriserait VRAIMENT le peuple à décider de la politique de son pays et ce quelle qu'elle soit.

Nous avons la naïveté ou l'aveuglement de croire que nos lois sont l'expression de la majorité alors même que nous dénions à la majorité le droit de décider librement des orientations du pays.

Vous voulez quelques exemple ?

- Demain 70% des français décident que l'état islamique doit s'appliquer en France.
- Demain 70% des français décident que toutes les personnes d'une certaine ethnie doivent être déportées et placées dans des camps pour « leur sécurité ».
(Notons que cette annonce ferait scandale sauf si cette « ethnie » représentait les non-vaccinés comme cela est désormais proposé dans plusieurs pays.)

Vous êtes d'accord, vous acceptez la décision démocratique issue de cette majorité de français ?

Au nom de quel principe aurions-nous le droit de refuser cette décision librement issue des urnes ?

Ce ne serait « que » l'expression de la démocratie !

Ici encore, vous pourriez vous réfugier derrière la légendaire « moralité de la démocratie ».

Iriez-vous jusqu'à dire que tous les crimes odieux ou discriminations perpétrées dans le monde par des gouvernements n'étaient pas légaux ?

Il y a toujours eu des lois pour autoriser des discriminations et même des meurtres ou des génocides.

Je vous rappelle que l'assemblée a librement donné les pleins pouvoirs à P. Pétain en 1940 et qu'elle a donné les pleins pouvoirs à E. Macron en 2020.

Vous voyez, on veut bien d'une liberté mais « encadrée ».

Dès que l'on commence à parler de liberté d'expression... celui qui veut la limiter « pour notre bien » s'empresse de dire que ne pas mettre de limites reviendrait à avaliser l'anarchie et l'appel au meurtre.

Trop facile comme pirouette !

Je vous rappelle que toutes les mesures de diminution de nos libertés sont systématiquement mises en œuvre pour le « bien commun ».

Limitations de vitesse, contrôle technique, ceintures de sécurité, interdictions de fumer, vaccins obligatoires, normes en tout genre, passeports pour les déplacements, interdiction de véhicules anciens, etc... La prétendue sécurité grignote chaque jour un peu plus nos libertés depuis des dizaines d'années.

Regardez les panneaux d'interdictions à l'entrée d'une plage ou d'un parc !

La crise Covid en est une apothéose avec les interdictions de déplacements, de loisirs, d'obligation

d'une muselière, de passeport avec vaccination obligatoire pour aller au restaurant, et bientôt sans doute, un abonnement à vie à une injection expérimentale et dangereuse tous les 6 mois !
Le pire est que cette dictature Covid est d'une douceur extrême au regard de la dictature dite « *écologique* » en préparation qui va battre tous les records de suppression des droits de l'homme ad vitam æternam pour « *sauver la planète* » !

« *Condamner l'humain pour sauver l'humanité !* » Tel pourrait être le slogan de Skynet dans Terminator.

Mais revenons à la liberté d'expression, le « *démocrate* » utilise des exemples extrêmes pour justifier la censure. En novlangue chère à Georges Orwell, « *l'interdit c'est la liberté* ».

Dans ce délire sécuritaire fantasmagorique, si une liberté sans limite n'est pas soutenable alors la limite devient légitime et souhaitable.

Bien entendu dès lors qu'il y a une limite, c'est la porte ouverte à l'arbitraire.

Qui va décider du bon curseur ?

Selon que vous êtes considéré comme « *résistant* » ou « *complotiste* » vous voyez bien que le réglage est totalement différent.

Mais suis-je bête ! Je n'ai toujours rien compris ! Dès lors que la limite est instaurée par un État démocratique, aucune limite ne peut être arbitraire !

Encore une fois, voyez comment nos libertés ne sont qu'un lointain souvenir dans le cadre de la dictature pseudo-sanitaire que nous subissons sans broncher.

Et une majorité de français se révolte ou en redemande ?

Question pour un champion :

« *Je ne veux pas mourir du méchant virus. Je suis un vieux obèse avec du diabète.* »

« *Je me suis éclaté pendant les années 60.* »

« *Ma maison a été payée par l'inflation.* »

« *J'ai une retraite indécente que la moitié des français ne pourra pas toucher même durant sa période active...* »

« *Je ne veux pas mourir du méchant virus.* »

« *Je veux continuer à faire des croisières sur des paquebots géants au personnel réduit en esclavage, tandis que vous serez obligé d'aller au boulot en vélo ou dans un RER bondé !* »

« *Je pense qu'il faut généraliser le pass sanitaire, rendre la vaccination obligatoire, masquer mes petits-enfants, enfermer les non-vaccinés dans des camps et piquer tous les nourrissons dès leur naissance tous les 6 mois !* »

Qui suis-je ?

« *Je suis, je suis...* »

« *...Un enculé d'occidental !* »

Mais bon, ce n'est pas parce que de nombreuses personnes sont absolument opposées à la liberté d'expression et à la liberté tout court, que cela doit m'empêcher de poursuivre ma réflexion.

Une liberté totale d'opinion et d'expression est-elle viable sans tomber dans le chaos et la barbarie ?

Prenons un exemple extrême...

Une démocratie peut-elle autoriser un individu ou un groupe d'individus à exprimer son désir de voir

disparaître un autre individu ou un autre groupe d'individus ?

Pour le législateur ou pour des millions de français, cette question n'a pas de sens mais poursuivons.

En premier lieu, il ne faut pas confondre l'interdiction de l'expression avec l'interdiction de la pensée.

Vous pourrez empêcher (*plus ou moins*) une personne de s'exprimer publiquement, beaucoup moins en privé, mais vous ne pourrez pas l'empêcher de penser.

Quel serait le but d'interdire l'expression d'une pensée ?

Sommes-nous plus protégés si nous ignorons que X ou Y veut tuer Z ?

Aux USA, le parti nazi a le droit d'exister, de s'exprimer et de défiler...

Personnellement je pense que je me sentirais plus en sécurité si je pouvais comptabiliser mes ennemis.

Ça m'intéresse de savoir si ils sont 10 ou 10 millions !

Et comment le savoir s'ils doivent cacher leur pensée ?

En France, celui qui pense et dit qu'il faudrait exterminer X ou Y peut et même « *doit* » être condamné selon les lois en vigueur.

Celui qui pense et dit que X ou Y est inférieur peut et « *doit* » aussi être condamné

Et celui qui pense et dit qu'il n'y a pas eu de crime contre X ou Y par le passé peut et « *doit* » être condamné.

Toutes ces censures protègent-elles une victime potentielle d'une éventuelle agression ou crime ?

Prenons l'exemple récent du pauvre Samuel Paty.

Je ne me suis pas vraiment penché sur l'affaire mais voilà ce que j'en ai retenu.

La légende voudrait que le malade mental en « *mission divine* » aurait décapité cet homme grâce à la « *complicité* » ou tout du moins le « *laisser faire* » des réseaux sociaux.

Nous avons donc « *machin le taré* » qui se balade sur Facebook, voit qu'un prof a « *blasphémé* » et va donc aiguïser sa hache pour lui couper la tête.

Et toutes les bonnes âmes de penser que si il n'avait pas disposé de l'information, il n'y aurait pas eu de victime.

Permettez-moi d'en douter car je peux supposer que son désir de couper des têtes avait débuté avant d'avoir accès à cette information sur Samuel Paty.

Il n'est pas totalement illogique de supputer que son crime était en gestation et que s'il n'avait pas assassiné Paul, il eut été probable qu'il eut assassiné Jacques.

On peut donc se poser la question suivante :

« *Qui a mis dans la tête de ce taré qu'il était juste de couper des têtes et que cela permettait d'aller au paradis ?* »

Et là je marque un premier point...

Tout simplement parce qu'il sera plus facile de repérer et suivre l'individu si il a toute liberté de publier sur les réseaux sociaux son désir de couper des têtes que si il garde l'information en lui ou dans son carnet planqué sous son matelas.

Vient alors le dernier argument « *massue* » de la « *contagiosité de la folie* ».

Parce que notre taré a bien été influencé par d'autres tarés pour avoir cette idée de taré dans la tête.

Et d'imaginer que si le taré qui lui a mis dans la tête n'avait pas pu lui communiquer l'idée tarée, notre exécuteur n'aurait pas été contaminé et ne serait pas passé à l'acte.

La « *censure* » ou « *protection de la nation* » viserait donc à empêcher le « *taré penseur* » de pouvoir

répandre son fiel.

(je n'aborderai pas le fait que le « taré penseur » est lui-même nourri par le « taré penseur précédent », etc.)

Nous arrivons là sur le seul argument qui pourrait tenir un peu la route pour justifier de la censure : « La contamination ! »

Empêcher un meurtrier d'annoncer son meurtre avant de le commettre me paraît complètement idiot. Si un gars écrit que demain il va buter Marcel, c'est plutôt une bonne chose qu'il l'annonce et que les forces de l'ordre enquêtent ou aillent l'interroger pour savoir si le gars fait « œuvre littéraire » ou qu'il a déjà la mitraillette chez lui.

Bref un argument de plus en faveur de la liberté d'expression.

C'est donc principalement au nom de la « contamination » que tous les résistants à la dictature sanitaire sont entravés dans leur expression.

Questions :

Les crimes de masse existent-ils uniquement depuis l'avènement des réseaux sociaux ?

Les crimes de masse existent-ils uniquement depuis l'avènement de la télévision ?

Les crimes de masse existent-ils depuis l'avènement du téléphone ?

Les crimes de masse existent-ils depuis l'avènement de la radio ?

Les crimes de masse existent-ils depuis l'avènement de l'imprimerie ?

Et bien non...

Peut-être n'existaient-ils pas avant l'invention du langage, et encore, je n'en suis pas sûr.

Je poserai donc la question suivante pas moins inintéressante :

« Ces outils de communication toujours plus « efficaces » ont-ils été de nature à pouvoir prévenir ces crimes ? »

La réponse est tout aussi négative.

Donc si ces outils de communication ne sont pas de nature à pouvoir prévenir des crimes de masse, comment pourraient-ils être de nature à pouvoir les encourager ou les autoriser ?

La censure, la bonne arme pour prévenir et combattre les idées nauséabondes ?

A-t-on évalué l'efficacité des lois qui « encadrent » (limitent) la liberté d'expression afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme ou tous les « ismes » que vous voulez ?

Ces lois qui ont juridicisé la prise de parole ont-elles été de nature à faire reculer ces idées (nauséabondes) dans l'opinion publique ?

Peut-on dire que la France d'aujourd'hui (censurée) est moins raciste qu'il y a 30 ans grâce à ces lois ?

Alors le racisme a-t-il reculé grâce à ces lois ou l'iceberg est-il plus immergé ?

Je pense que l'on doit combattre les idées par les idées et non par la censure.

Pour cela on doit pouvoir s'exprimer sur tout et débattre de tout.

Si nos valeurs humanistes sont les « bonnes », pourquoi devrions-nous penser qu'il nous est impossible de gagner le combat ?

Si notre discours est vérité historique, pourquoi devrions-nous craindre le débat ?

Pourquoi ne pourrions-nous pas éduquer, former, expliquer, pour convaincre que l'autre en face a tort ou que ce qu'il pense est mal.

À moins de penser que l'homme est foncièrement mauvais, je ne vois pas pourquoi il faudrait lui interdire d'exprimer ses pensées, ce qui au demeurant relève de l'utopie.

La censure n'est probablement pas de nature à tuer l'idée mais au contraire un terreau fertile !

L'adhésion sera toujours plus efficace et durable que la contrainte qui ne fait que renforcer son opposition et fait grandir les rangs des « *anti* ».

Être en permanence dans des propos victimaires, prêt à dégainer l'arme juridique, est sans doute le meilleur moyen d'entretenir un fond de commerce d'un statut de victime.

Expression sans limites ?

Probablement car c'est cela la démocratie ET la méthode présente probablement le meilleur « *rendement* » en terme de paix sociale et de sécurité.

- Au risque qu'un individu énonce qu'il serait justice que je sois mort ?
Oui je préférerais en avoir connaissance avant qu'il ne passe à l'acte si telle était son intention.
- Au risque qu'un groupe d'individus exprime qu'il serait juste que les blancs mâles hétérosexuels dont je fais partie n'existent plus ?
Oui je préfère en avoir connaissance et combattre leurs idées.

Qui n'a jamais souhaité la mort de tel ou tel en se disant que le monde serait plus beau ou que si par le passé tel ou tel avait été éliminé alors cela aurait évité des massacres ?

Si ce groupe demeure au stade de la pensée « *ce serait mieux si* », alors il est libre de le dire.

Si ce groupe bascule dans l'organisation et la mise en œuvre de l'idée, alors il est du ressort de la justice et condamnable.

Aux forces de l'ordre de faire leur travail et d'enquêter sur les individus dangereux plutôt que de traquer des enfants sans passe-sanitaire !

Le mot juste a son importance capitale...

Reprenons les exemples suivants avec monsieur X :

Il ne peut y avoir de limite à l'expression d'une idée :

« *Je pense que le monde serait plus beau si M. X n'existait pas* » est l'expression d'une idée que je ne partage peut-être pas mais qui peut s'entendre et se contre-argumenter.

Et même que :

« *Je pense que le monde serait plus beau si M. X était mort* » est toujours l'expression d'une idée sur laquelle je n'ai pas vraiment évolué depuis la ligne précédente.

En revanche :

« *Je pense qu'il faudrait tuer M. X ou tous ses frères* » ne relève plus de la liberté d'expression mais d'une volonté affichée de nuire.

Nous sortons du domaine de la liberté d'expression, du domaine de la pensée, du domaine de l'opinion, pour passer dans le domaine du projet qui vise à nuire.

Expression de la pensée *versus* mise en œuvre de la pensée.

Une justice indépendante avec à sa tête un collège de magistrats élus par le peuple et représentant les principaux courants politiques et de pensée, serait garante de la liberté d'expression.

Le juge élu, contrôlé et sanctionné par ses pairs en cas de manquement, serait là pour statuer si le propos de tel ou tel relève de l'opinion, de la liberté d'expression ou s'il préconise une mise en œuvre, une action visant à nuire à autrui.

Alors suis-je pour la démocratie ?
Encore faudrait-il la définir...

Chaque individu est pour la « *démocratie* », au sens de l'expression de la majorité, uniquement lorsqu'il peut adhérer à cette expression.

Je ne peux adhérer à l'actuelle « *démocratie* » française faite de privations de liberté de mouvement, de travailler, etc.

Je ne peux adhérer à cette « *démocratie* » qui prône l'obligation d'injections qu'elles soient expérimentales ou pas, efficaces ou pas, inoffensives ou pas.

Je ne peux adhérer à cette « *démocratie* » qui valide le crédit social, met en œuvre un passe-sanitaire, la discrimination et entérine une forme d'apartheid.

Je confirme ainsi être contre toute forme de censure et que la liberté **d'expression** est sans limite.

- Je reconnais le droit à un professeur de médecine médiatique de penser que l'injection d'enfants avec le risque d'en voir mourir, pour sauver officiellement des vieux grabataire, serait une bonne chose.
Je lui reconnais le droit d'avoir cette pensée, de l'exprimer, mais pas de me l'imposer.
- Je me reconnais le droit de combattre sa pensée et que ma parole ne soit pas censurée.

En revanche :

- Promouvoir l'injection chez des enfants alors même qu'il aurait connaissance des risques de décès et de l'inefficacité de la mesure ne relève plus de la liberté d'expression mais d'une volonté de nuire, ce qui pourrait être interdit de publication mais aussi relever du pénal.

On ne peut pas condamner une personne pour l'expression de ses pensées mais uniquement sur ses actes répréhensibles commis ou pour lesquels il n'y a aucun doute sur le fait qu'il allait passer à l'acte, l'organiser avec des complices ou entraîner autrui à passer à l'acte...

J'ai bien conscience que ma vision de la liberté d'expression est actuellement totalement illégale en France et que toute personne qui en userait pourrait être poursuivie et condamnée.

Raison pour laquelle je pense (*et il y en a d'autres*) que nous vivons dans une dictature que l'on nomme « *démocratie* ».

Et le fait que je puisse écrire ces mots sans être à priori inquiété ne prouve en rien que nous sommes en démocratie mais prouve uniquement que la dictature me pense inoffensif ou « *utile* ».

Je me retrouve malgré moi dans le rôle involontaire d'une opposition contrôlée, un alibi qui montrerait à ceux qui doutent :

« *Il a le droit de s'exprimer, c'est bien la preuve que nous ne vivons pas en dictature* ».

Le corollaire serait la censure ou la condamnation politique comme « *ennemi du peuple* » qui permettrait à la dictature de se protéger tout en présentant l'inconvénient de la faire apparaître au grand jour.

Est-il dans ces conditions « *logique* » que des « *complotistes* » soient interdits de réseaux sociaux, que leurs discours soient supprimés, voire même qu'ils soient condamnés dans notre belle « *démocratie* » ?

Bien évidemment car leurs propos s'opposent à la politique sanitaire, la seule, l'unique qu'il soit possible de mettre en œuvre selon le Ministère de la Vérité.

Par leurs propos ou leurs actes ils « *menacent* » la politique gouvernementale et sont de fait un danger pour cette « *démocratie* ».

Pourquoi en est-il encore ainsi aujourd'hui ?

Parce qu'à ce jour tous les résistants sont encore les perdants.

Nous demeurerons donc des « *complotistes* » jusqu'à que nous fassions tomber la dictature et que l'on soit alors considérés comme des résistants.

Mais pour cela, il faut faire tomber de nombreux murs du mensonge qui demeurent debout même si ils sont de plus en plus lézardés par des vérités de plus en plus difficiles à dissimuler.

Vive la liberté d'expression sans limite.

Merci

Alain Tortosa.

26 octobre 2021

<https://7milliards.fr/tortosa20211026-liberte-expression-censure-democratie.pdf>

REACTION
19

Association Loi 1901 - Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Internet : reaction19.fr